







Atelier de l'AIMF sur la Foresterie urbaine et périurbaine

Abidjan, les 14, 15 et 16 septembre 2021

Initiatives d'appuis de la Coopération allemande à la gestion durable de forêts par des communautés villageoises

Vincent Beligné – Conseiller technique GiZ / TGS <u>vincent.beligne@giz.de</u> / 07.48.07.92.96



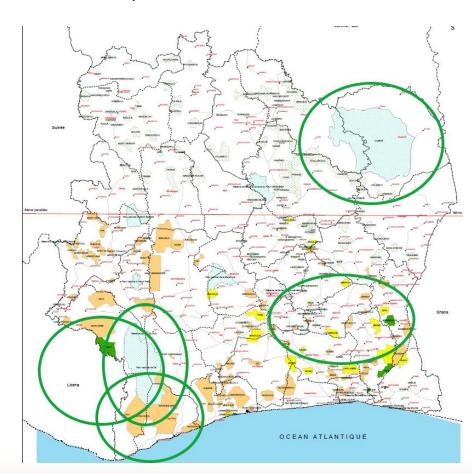
Projets récents et actuels de la GiZ dans les domaines de la foresterie et de la conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire

Mis en œuvre par



Financements du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), avec 2 cofinancement de l'Union européenne

- Depuis 2013, appui au MINEF pour la préparation de l'APV-FLEGT
- Promotion des Filières agricoles et de la Biodiversité dans les espaces Taï et Comoé (ProFIAB I – 2014-2016)
- Taï-Grebo-Sapo Forest Link (TGS 2015-2024)
- Développement des Espaces économiques et naturels Taï et Comoé (ProFIAB II – 2016-2019)
- Chaîne d'approvisionnement zéro-déforestation (CAZ – 2017-2018)
- Gouvernance et Gestion durable des Ressources naturelles dans les espaces Comoé et Taï (Pro2GRN – 2020-2024)
- Forests for Future (F4F 2021-2025)









Deux projets conjoints de la Coopération allemande pour la biodiversité dans le complexe forestier Taï – Grebo-Krahn – Sapo (TGS) entre Côte d'Ivoire et Liberia

- Depuis fin 2015, initiative GiZ
 pour "Renforcer la connectivité
 écologique dans le complexe
 TGS" (TGS-FL)
- Depuis début 2017, initiative KfW pour " la Conservation de la biodiversité dans le complexe TGS avec le concours des populations" (TGS)
- En 2020, appui financier complémentaire de l'Union européenne apporté à l'initiative GiZ (PAPFor-TGS)





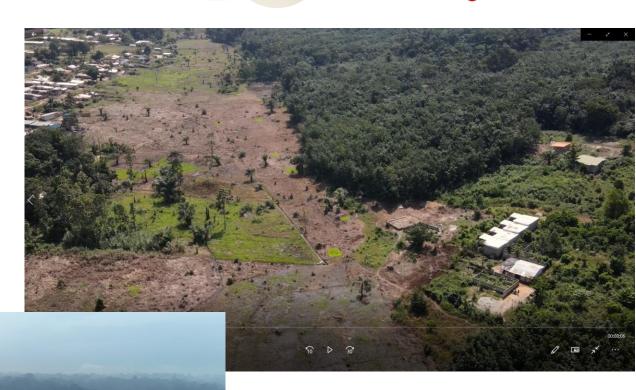






Abords de la ville de Taï

Vidéo de PAPFor-TGS (Août 2021)



Survol du Parc national de Taï



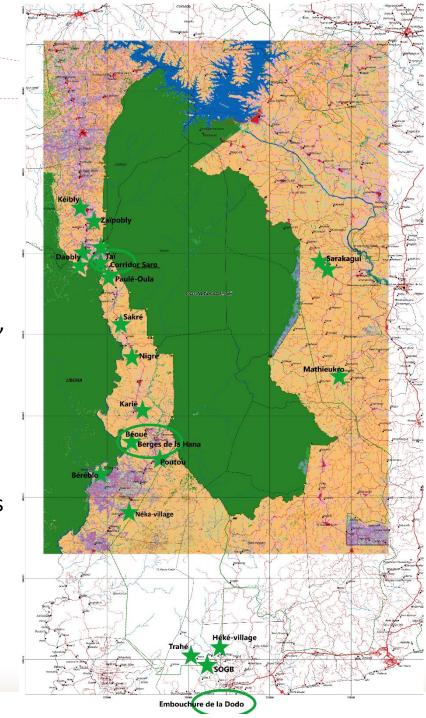


Activités en faveur des "forêts résiduelles" dans le domaine rural de l'Espace Taï

Autour du Parc national de Taï, **plus de 90% des terres** occupées par l'**agriculture** (*café, cacao, hévéa, palmier à huile et riz dans les bas-fonds ...*), même dans les forêts classées!

Les **5% restant** sont les "forêts **résiduelles**" – forêts sacrées, bois de cimetières et quelques forêts ou agroforêts privées –, **seuls réservoirs de la biodiversité** accessibles à proximité des villages

Quelles expériences de préservation et de gestion durable ont été ou sont conduites avec des communautés villageoises?











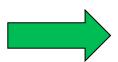
Appuis à la gestion durable de forêts communautaires ou privées

- Les actions de préservation prospères et durables nécessitent un cadre de gestion participatif intégrant différents acteurs, car la seule volonté de leurs initiateurs ne peut pas toujours suffire.
- La GiZ a développé pour ces appuis un processus en plusieurs étapes :
 - ✓ Facilitation d'un processus d'identification **sur la base du volontariat** de forêts résiduelles dignes d'intérêt, qu'elles soient communautaires ou privées ;
 - Missions de prospection pour identification préliminaire et transmission aux villageois de fiches de renseignement à remplir ;
 - Sélection de forêts éligibles à un appui (historique, taille, propriété foncière, état de conservation, fonctionnalité/utilisation actuelle ...);
 - ✓ Installation (par forêt sélectionnée) de **comités de gestion** (représentants villageois chefferie, femmes, jeunes —, autorités administratives, services déconcentrés des ministères et agences publiques, conseils régionaux, autres acteurs locaux ...) et **diagnostics** participatifs (état de la forêt, objectifs de la gestion et mesures de gestion envisagées ...);
 - ✓ Proposition, discussion et validation de Plans simples de gestion (par forêt).





Un Guide pour la gestion des forêts communautaires ou privées est disponible



- 12 communautés villageoises et 6 particuliers ont initiés la démarche ou sont pleinement engagés dans le processus, pour des forêts de 1 à 20 ha.
- 14 de ces forêts ont atteint l'étape du diagnostic participatif, et 3 celle de la validation du plan simple de gestion ; il s'agit alors de financer et de suivre la mise en œuvre de ce plan.
- Pour les sécuriser, "l'enregistrement" de ce type de forêts communautaires ou privées est proposé par le nouveau Code forestier (Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019) et encadrée par le Ministère des Eaux & Forêts (MINEF).
- Une possibilité d'immatriculation foncière selon les procédures de l'Agence du Foncier rural (AFOR) est aussi envisagée par certains propriétaires.



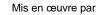
Programme de Développement des Espaces Economiques et Naturels Taï et Comoé en Côte d'Ivoire (PROFIAB II)



Guide pour l'élaboration d'un plan d'aménagement simplifié des forêts résiduelles de l'Espace Taï.

Projet de convention locale en Annexe

Novembre 2016







Projets de création de "Réserves naturelles volontaires"

- La Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles permet à des acteurs non-étatiques la création de " Réserves naturelles volontaires" (RNV), selon une procédure participative qui se déroule sous l'égide du Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD).
- La Coopération allemande appuie actuellement sur environ 300 ha le projet de création d'une RNV le long de la rivière Saro (S/P de Taï), sous la forme d'un 'corridor' reliant le Parc national de Taï au Parc national de Grebo-Krahn au Liberia, derrière le fleuve Cavally (financement de KfW).
- D'autres projets de RNV avancent en Côte d'Ivoire :
 - ✓ Le projet de RNV des Forêts marécageuses Tanoé-Ehy (FMTE), appuyé par le Centre suisse de Recherches scientifiques pour 14 villages du Sud-Comoé.
 - ✓ Le projet de RNV de l'embouchure de la Dodo (S/P de Grand-Béréby), appuyé par l'ONG Conservatoire des Espèces Marines (CEM) ; 4 villages impliqués.
 - ✓ Le projet de RNV de Mbrimbo (*S/P de Tiassalé*) ; 4 villages concernés.











Perspectives à l'échelle des CTD

- Une seule commune de plein droit existe dans la zone du projet TGS en Côte d'Ivoire,
 la Commune de Taï;
 - Cette commune peut intervenir au niveau des **processus de certification foncière** et/ou d'**enregistrement en forêts communales** ou **RNV** d'espaces dont la préservation est souhaitée par les communautés villageoises :
 - ✓ Corridor écologique le long de la rivière Saro, entre les villages de Gouléako 1, Gouléako 2, Kouadiokro et Taï;
 - ✓ Forêts villageoises et bois de cimetières de Zaïpobly, Gahably, Ponan, Daobly et Paué-Oula, 5 villages appartenant à la commune.
- Deux régions administratives couvrent la zone : la Région du Cavally et la Région du San-Pedro ;

Au niveau de la première, un rôle pourrait se trouver dans la gestion de la Forêt classée du Cavally, à travers un transfert de mandat de gestion d'une forêt du domaine de l'Etat à une CTD.







En 2021, ce concept de gestion durable de forêts villageoises a été présenté lors d'un atelier APA à la Chambre des Rois et Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire







10